

## Des nouvelles conditions d'emploi pour Defi, Minarix, Spow, Daiko et Datamar

© 10/10/2018 |  Sophie Guyomard •  Terre-net Média

**Les herbicides à base de prosulfocarbe font l'objet de nouvelles conditions d'emploi. Syngenta présente ses recommandations pour les produits Defi, Minarix, Spow, Daiko et Datamar.**

**S** yngenta informe les agriculteurs de **nouvelles conditions d'emploi** pour les produits phytosanitaires, proposés par la firme, à base de **prosulfocarbe** :

- Defi, Minarix, Spow (AMM n°8700462) : concentré émulsionnable (EC) contenant 800 g/l de prosulfocarbe
- Daiko, Datamar (AMM n°2110151) : concentré émulsionnable (EC) contenant 800 g/l de prosulfocarbe, 10 g/l de clodinafop-propargyl et 2,5 g/l de cloquintocet-mexyl.

« La phrase "Pour l'application du produit, utiliser un dispositif homologué pour limiter la dérive de pulvérisation des produits (se référer à la liste actualisée par note de service publiée au bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture)" est ainsi remplacée par :

Pour l'application du produit, utiliser un **dispositif homologué pour limiter la dérive de pulvérisation des produits** (se référer à la liste actualisée par note de service publiée au bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture).

- Dans le cas de cultures non cibles situées à moins de 500 mètres de la parcelle traitée : ne pas appliquer le produit avant la récolte de ces cultures ;
- Dans le cas de cultures non cibles situées à plus de 500 mètres et à moins d'un kilomètre de la parcelle traitée :
  - ne pas appliquer le produit avant la récolte de ces cultures
  - ou, en cas d'impossibilité, appliquer le produit uniquement le matin avant 9 heures ou le soir après 18 heures, en conditions de température faible et d'hygrométrie élevée.

Les cultures non cibles concernées sont les suivantes : cultures fruitières (pommes, poires), cultures légumières (mâche, épinard, cresson des fontaines, roquette, jeunes pousses), cultures aromatiques (cerfeuil, coriandre, livèche, menthe, persil, thym) et cultures médicinales (artichaut, bardane, cardon, chicorée, mélisse, piloselle, radis noir, sauge officinale) ».

Retrouvez plus d'informations avec la [nouvelle liste de matériels homologués pour réduire les ZNT, présentée par Arvalis-Institut du végétal](#).